



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU CONSEIL D'EVALUATION DE LA MAISON D'ARRÊT DE LONGUENESSE - E107

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment ses articles D.234 et suivants ;

Vu le Code Pénitentiaire et notamment ses articles D.136-2 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Delphine DUWICQUET, Conseillère départementale, est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger au Conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Longuenesse.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, notifié à l'intéressée et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 13 janvier 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY